

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 13 JUIN 2021

## Débats et enjeux autour de la qualité de l'eau potable

Le 13 juin 2021, les citoyennes et citoyens suisses se prononceront, entre autres sujets de votation, sur deux initiatives populaires dites anti-pesticides. L'une d'entre elles a pour titre : «*Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique*». On trouvera ici un dossier dédié à ce sujet précis, mais se limitant exclusivement aux faits, arguments, prises de positions et autres éléments d'information relatifs à la qualité de l'eau et à sa protection. Les problématiques de politique et d'économie agricoles liées directement ou non à cette initiative ne sont pas abordées dans ces pages, pas plus que le débat autour de l'initiative «*Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse*».

### CE QUE PRESCRIT LA LÉGISLATION FÉDÉRALE ACTUELLE

#### ✓ La Constitution fédérale

Dans son article 104 dédié à l'agriculture, la Constitution fédérale stipule notamment que la Confédération veille à ce que l'agriculture, «par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché», contribue «à la sécurité de l'approvisionnement de la population» et «à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural». L'État fédéral est censé prendre les mesures nécessaires pour que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions et, entre autres, qu'«elle protège l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires». <sup>1</sup>

#### ✓ La Loi sur la protection des eaux

S'agissant de la prévention et de la réparation des atteintes nuisibles aux eaux et à la sauvegarde de leur qualité, l'article 6 pose un double principe : «1. Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer; l'infiltration de telles substances est également interdite. 2. De même, il est interdit de déposer et d'épandre de telles substances hors d'une eau s'il existe un risque concret de pollution de l'eau.» <sup>2</sup>

#### ✓ L'Ordonnance sur la protection des eaux

Dans son annexe 1 consacrée aux objectifs écologiques pour les eaux, cette Ordonnance stipule que la qualité des eaux de surface doit être telle que, entre autres, «l'eau, les matières en suspension et les sédiments ne contiennent pas de substances de synthèse persistantes» et que d'autres substances pouvant les polluer et y être déversées par suite de l'activité humaine ne doivent pas avoir «d'effet néfaste sur les biocénoses ni sur l'utilisation des eaux». De la même manière, la qualité des eaux souterraines exige que de telles substances «ne se trouvent pas dans les eaux du sous-sol lorsqu'elles n'y sont pas présentes à l'état naturel». <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Constitution fédérale (1999) :  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

<sup>2</sup> Loi sur la protection des eaux (1991) :  
[https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1992/1860\\_1860\\_1860/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1992/1860_1860_1860/fr)

<sup>3</sup> Ordonnance sur la protection des eaux (1998) :  
[https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2863\\_2863\\_2863/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/2863_2863_2863/fr)

À noter que l'Annexe 2 de cette même Ordonnance énumère dans le détail, substance par substance, les exigences chiffrées relatives à la qualité des eaux.

## ÉTAT DES LIEUX : QU'EN DISENT LES SCIENTIFIQUES ?

### ➤ «Les normes de tolérance légale de protection des eaux sont loin d'être respectées»

En 2014, l'Institut suisse de recherche dans le domaine de l'eau (Eawag) publie une étude qu'il a menée, sur mandat de la Confédération, dans cinq cours d'eau de moyenne dimension et qui a permis de déceler une centaine de produits phytosanitaires, biocides synthétiques et autres substances autorisées. Pour 31 d'entre eux, les normes de tolérance légale en matière de protection des eaux ont été dépassées. Dans 78 % des échantillons, la somme de toutes les concentrations de pesticides était supérieure à 1µg/l. Les chercheurs ne tiraient pas de conclusions générales quant à la qualité de l'eau mais estimaient néanmoins qu'une grande partie de la pollution actuelle en pesticides était alors imputable aux produits phytosanitaires de l'agriculture. <sup>4</sup>

### ➤ «La surveillance de la qualité de l'eau devait porter sur un large éventail de polluants»

En 2019, l'Eawag et le Centre d'écotoxicologie appliquée Ecotox révèlent les résultats des analyses d'échantillons prélevés en continu dans cinq autres cours d'eau jugés représentatifs de nombreux ruisseaux suisses et appartenant à des bassins occupés par différentes formes d'agriculture. Les mesures de teneurs en produits phytosanitaires ont révélé de nets dépassements des critères de qualité environnementale : 145 substances actives ont été détectées à raison de 71 à 89 par site. Les auteurs de l'étude en concluaient que la surveillance de la qualité de l'eau devait porter sur un large éventail de polluants (75 % des risques actuels dépendraient d'une cinquantaine de produits) et qu'il était urgent de prendre toute une série de mesures pour réduire la pollution, à commencer par le remplacement des substances particulièrement critiques et la réduction de leurs dosages. <sup>5</sup>

### ➤ «Les méthodes conventionnelles de mesure ont sous-estimé les concentrations de pesticides»

En 2020, l'Eawag annonce avoir mis au point un prototype de laboratoire d'analyse de l'eau mobile, automatisé et très performant. Grâce à ce nouvel dispositif, il peut désormais réaliser des analyses directement sur le terrain, ce qui simplifiera la prise d'échantillons d'eau et raccourcira le laps de temps entre le prélèvement et la fourniture des résultats. Ses premières utilisations ont permis d'identifier des pics de toxicité aiguë et démontré que les pics de concentration de pesticides mesurés avec des méthodes conventionnelles ont été sous-estimés. Il a en tout cas été prouvé que les concentrations de micropolluants pouvaient énormément varier en l'espace de quelques heures et de quelques jours. Pour un grand nombre de pesticides, les concentrations maximales des mesures effectuées sur 20 minutes par cet outil de haute technologie ont dépassé jusqu'à 170 fois les concentrations moyennes déterminées avec les échantillons mixtes réalisés pendant 3 jours et demi. <sup>6</sup>

### Qu'en est-il de la qualité de l'eau du robinet ?

Pour avoir une vue globale de la présence de résidus de produits phytosanitaires dans l'eau potable, les chimistes cantonaux ont mené en 2019 des analyses à l'échelle nationale. Conclusion : «la qualité de l'eau potable en Suisse est bonne, toutefois des améliorations régionales sont nécessaires. Cela est particulièrement valable pour l'eau potable provenant d'eau souterraine dans des régions agricoles.» Ils notaient au passage qu'ils n'avaient trouvé aucun résidu de «glyphosate» dans leurs échantillons

La majorité des dépassements des normes que les chimistes avaient constatés était due à un produit de dégradation du chlorothalonil. L'utilisation (en grandes quantités) de ce fongicide a été très longtemps autorisée en Suisse pour lutter contre le développement des champignons notamment dans les céréales, les pommes de terre, les légumes et la vigne. Mais au vu de la multiplication des alertes à des pollutions dues à cette substance, l'Office fédéral de l'agriculture a décidé d'en interdire la vente et l'usage dès le 1er janvier 2020, décision rapidement contestée par l'entreprise chimique Syngenta. Certains fournisseurs d'eau potable n'avaient toutefois pas attendu cette interdiction pour mettre hors service l'un ou l'autre de leurs captages. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui à la recherche de solutions nouvelles pour continuer de garantir la meilleure qualité possible de l'eau qu'ils distribuent. <sup>7</sup>

<sup>4</sup> Article [aqueduc.info](http://www.aqueduc.info) : « Cocktail de pesticides dans les rivières suisses » (5 mars 2014)  
<http://www.aqueduc.info/Cocktail-de-pesticides-dans-les>

<sup>5</sup> Article [aqueduc.info](http://www.aqueduc.info) : « Toujours trop de pesticides dans les ruisseaux » (2 avril 2019) :  
<http://www.aqueduc.info/Toujours-trop-de-pesticides-dans-les-ruisseaux>

<sup>6</sup> Article [aqueduc.info](http://www.aqueduc.info) : « Cocktail de pesticides dans les rivières suisses » (3 décembre 2020) :  
<http://www.aqueduc.info/Un-puissant-outil-mobile-pour-mesurer-les-polluants-dans-un-cours-d-eau>

<sup>7</sup> Article [aqueduc.info](http://www.aqueduc.info) : « Vous avez dit chlorothalonil ? » (24 juillet 2020) :  
<http://www.aqueduc.info/Vous-avez-dit-chlorothalonil>

## LE TEXTE DE L'INITIATIVE <sup>8</sup>

L'Initiative populaire fédérale «Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» a été déposée le 18 janvier 2018 par l'association apolitique «Une eau propre pour tous». Elle était munie de 114 420 signatures dont 113 979 ont été validées par la Chancellerie fédérale en date du 28 février 2018.

Cette initiative propose d'apporter cinq modifications à l'article 104 de la Constitution fédérale dédié à l'agriculture. Les amendements proposés sont soulignés dans les extraits du texte actuel de la Constitution retranscrits ci-dessous.

1. La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:
  - a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires saines et en eau potable propre ; (...)
3. Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:
  - a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique, qui comprennent la préservation de la biodiversité, une production sans pesticides et des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation; (...)
  - e. elle peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles et octroyer des aides à l'investissement, pour autant que ces mesures soutiennent l'agriculture eu égard aux let. a et g et à l'al. 1; (...)
  - g. elle exclut des paiements directs les exploitations agricoles qui administrent des antibiotiques à titre prophylactique aux animaux qu'elles détiennent ou dont le système de production requiert l'administration régulière d'antibiotiques. (...)
4. Elle engage à ces fins des crédits agricoles à affectation spéciale [ainsi que] et des ressources générales de la Confédération, surveille l'exécution des dispositions concernées et les effets qu'elles déploient et informe régulièrement le public des résultats de la surveillance.

*N.B. Un délai transitoire de 8 ans s'applique à ces modifications à compter de l'acceptation de l'initiative par le peuple et les cantons.*

## LES ARGUMENTS DES INITIANTS <sup>9</sup>

L'idée de lancer une initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine» est née hors du sérail des partis politiques, au sein d'un groupe de huit personnes de Suisse alémanique emmené par une militante bernoise, Franziska Herren, bien décidée à s'engager pour une nouvelle forme d'agriculture. Il ne faudra qu'une dizaine de mois aux initiants pour récolter les signatures nécessaires.

Dans leur argumentaire, les initiants font référence à la Constitution fédérale qui donne à l'État, entre autres mandats, celui d'encourager les formes d'exploitations agricoles « particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux » et à la Loi sur la protection des eaux qui «interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer».

Ces principes sont loin d'être appliqués, disent les initiants, et la politique agricole actuelle viole le droit fondamental d'avoir une eau potable propre : «L'agriculture intensive nécessite aujourd'hui d'énormes quantités de pesticides, d'antibiotiques, d'importations de fourrages et de lisier. Cela menace la qualité de notre eau potable et de notre nourriture, ainsi que la biodiversité, le climat et la qualité de l'air.»

<sup>8</sup> Le texte intégral de cette initiative est disponible sur le site de la Chancellerie fédérale : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis473t.html>

<sup>9</sup> Site officiel de l'Initiative « Pour une eau potable propre » : <https://www.initiative-sauberer-trinkwasser.ch/fr/>

Les initiants pointent du doigt trois problèmes qui selon eux menacent la qualité de l'eau potable (pour mémoire, 80 % de l'eau potable consommée en Suisse proviennent des eaux souterraines, 20 % des lacs):

1. Les pesticides et leurs produits de décomposition se retrouvent dans les cours d'eau et dans les nappes souterraines dans des quantités qui trop souvent dépassent les taux-limites autorisés par la loi et certaines de ces substances continuent de polluer plusieurs années après leur interdiction.
2. Dans de nombreuses régions, l'élevage du bétail, qui nécessite d'énormes importations d'aliments pour animaux, produit beaucoup plus de lisier et de fumier que les terres agricoles ne peuvent en absorber. Cela a pour conséquence d'augmenter de fortes concentrations de nitrates dans les réserves d'eaux souterraines. Or une présence excessive de nitrates dans l'eau de boisson peut nuire gravement à la santé humaine.
3. L'élevage intensif recourt à de très grandes quantités d'antibiotiques, principalement à titre préventif. Cela favorise le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques qui se retrouvent dans l'eau et dans la chaîne alimentaire. Et si les antibiotiques se révèlent de moins en moins efficaces, c'est tout le système de santé qui est mis en danger.

De ces constats, les initiants tirent comme principales conclusions que :

- vu que l'établissement de valeurs-limites ne permet pas à lui seul de protéger efficacement les eaux de surface et souterraines ainsi que l'eau potable, la seule solution est d'interdire l'utilisation de pesticides ;
- il n'est plus acceptable que l'État continue de verser des subventions publiques à une production alimentaire qui pollue les eaux et qui nuit à la santé des humains et des animaux, à la biodiversité et au climat ; il faut donc réorienter ce type de subventionnement qui à l'avenir ne devrait être accordé qu'aux exploitations agricoles qui s'abstiennent de tout recours aux pesticides et qui sont en mesure de nourrir leurs animaux exclusivement avec le fourrage qu'elles produisent elles-mêmes.
- les exploitations agricoles qui administrent à leurs animaux des antibiotiques à titre préventif doivent elles aussi être exclues du système de subventionnement par paiement direct.

## LES RÉPONSES POLITIQUES AU NIVEAU FÉDÉRAL

### ✓ Les refus du Gouvernement fédéral, du Conseil national et du Conseil des États

À la fin de l'année 2018 <sup>10</sup>, le Conseil fédéral a certes reconnu que cette initiative aborde «des préoccupations légitimes» mais a considéré que la Confédération s'employait déjà à les traiter par diverses mesures de politique agricole <sup>11</sup>. Si elle était adoptée, cette initiative aurait selon lui des conséquences préjudiciables de grande ampleur pour l'agriculture et la sécurité alimentaire : «une interdiction complète d'utiliser des pesticides et d'acheter des aliments pour animaux entraînerait une forte diminution de la production dans de nombreuses exploitations bénéficiant de paiements directs».

Le gouvernement craint aussi une aggravation de la pollution si un grand nombre d'exploitations venait à sortir de ce système de subventionnement : celles-ci en effet ne seraient plus tenues de respecter les exigences écologiques auxquelles elles sont soumises aujourd'hui. Dans certains cas, l'initiative non seulement entraînerait des conséquences contre-productives et contraires au but qu'elle recherche, mais elle ne ferait aussi que déplacer à l'étranger le problème de la pollution, puisque le pays devrait vraisemblablement importer davantage de denrées alimentaires produites hors de ses frontières. Pour toutes ces raisons, le gouvernement a donc recommandé aux Chambres fédérales de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet.

Ces arguments ont convaincu une majorité des députés : le 25 septembre 2020, le Conseil national (107 voix contre 81) et le Conseil des États (31 voix contre 9) ont nettement refusé de suivre les initiants. Mais quelques mois plus tard, suite à un projet du Conseil des États, les deux Chambres du Parlement fédéral ont réussi, non sans de nombreuses discussions pour résoudre leurs divergences, à se mettre d'accord sur plusieurs modifications de lois visant à réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides.

<sup>10</sup> Message du Conseil fédéral du 14 décembre 2018 : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2019/225/fr>

<sup>11</sup> Voir le document pdf de l'Office fédéral de l'agriculture résumant les mesures prises depuis 2010 : [https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Politik/Agrarpolitik/Aktuelle\\_Initiativen/timeline.pdf.download.pdf/Timeline\\_Initiativen\\_FR.pdf](https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Politik/Agrarpolitik/Aktuelle_Initiativen/timeline.pdf.download.pdf/Timeline_Initiativen_FR.pdf)

## ✓ La nouvelle loi sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides <sup>12</sup>

Ce «contre-projet très indirect» (selon l'expression du rapporteur de la commission de l'économie du Conseil des États) aux deux initiatives contre les pesticides adopté le 19 mars 2021 à une très large majorité des deux Chambres modifie les lois sur les produits chimiques, l'agriculture et la protection des eaux :

- les règlements concernant l'autorisation et l'utilisation de pesticides seront plus sévères ;
- les contrôles seront renforcés dans les zones où la qualité des eaux souterraines pourrait être menacée par l'usage de produits phytosanitaires ;
- les risques que ces produits font courir aux eaux de surface, aux habitats proches de l'état naturel et aux eaux souterraines utilisées comme eau potable devront être réduits de 50 % d'ici 2027 par rapport à la valeur moyenne des années 2012 à 2015.

Ces nouvelles règles seront applicables non seulement à l'agriculture et à la production de denrées alimentaires, mais aussi à la protection des matériaux de construction, au nettoyage, à l'hygiène, à la maintenance des infrastructures ferroviaires et à l'entretien des espaces verts publics.

### Quels impacts si l'initiative est acceptée ?

Dans cette hypothèse et sur la base de 18 scénarios indépendants, Agroscope, le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique, a mené deux études séparées <sup>13</sup>: ses chercheurs ont d'une part modélisé les effets que pourrait avoir l'initiative «Pour une eau potable propre» sur l'économie et les structures de l'agriculture suisse pour l'année 2025, et d'autre part tenté d'évaluer les impacts environnementaux de sa mise en œuvre.

Sur ce point précis, la seconde étude a montré que les mesures préconisées par l'initiative «peuvent réduire la pollution des eaux par les pesticides et les nutriments en Suisse et améliorer légèrement la biodiversité dans le pays. Par contre, la pollution de l'environnement augmente fortement à l'étranger, en raison de l'augmentation des importations de denrées alimentaires. L'amélioration de la qualité de l'eau en Suisse doit donc être achetée au prix de compromis parfois importants dans les pays d'origine des importations.» Les chercheurs notent toutefois qu'il serait possible de réduire les effets indésirables de l'initiative, en augmentant par exemple l'éco-efficience des pratiques agricoles en Suisse, en modifiant les comportements de la population en matière d'alimentation et de consommation, ou en définissant des normes pour le choix des pays d'origine des importations.

## QUELQUES AVIS, OPINIONS, PRISES DE POSITION ET MOTS D'ORDRE

### Partis politiques

Sans surprise aucune, les mots d'ordre des grands partis politiques reflètent fidèlement les positions qu'ils avaient défendues dans les débats du Parlement. Dans la campagne autour de cette initiative, on retrouve donc le clivage gauche-droite : Socialistes (PS), Vert-e-s et Vert'Libéraux prônent le oui à l'initiative ; l'Union Démocratique du Centre (UDC), Les Libéraux-Radicaux (PLR) et Le Centre s'y opposent.

À droite, l'unanimité n'est toutefois pas totale. Le PLR bernois Christian Wasserfallen, par exemple, fait partie d'un «comité libéral» alémanique favorable à l'initiative. Il estime que «l'eau potable est soumise à une forte pression en Suisse, et en ce qui concerne l'agriculture intensive, c'est un domaine qui fait problème et qui préoccupe les gens» (Berner Zeitung 12 février 2021). Contrairement à la majorité de son parti, il soutient l'initiative, quitte à ce que l'on fasse preuve de pragmatisme et de flexibilité lors de sa mise en œuvre législative.

<sup>12</sup> Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (Modification de la loi sur les produits chimiques, de la loi sur la protection des eaux et de la loi sur l'agriculture) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/665/fr>  
Délai référendaire: 8 juillet 2021.

<sup>13</sup> 1. A.Schmidt et al., « Analyse d'impact relative à l'initiative pour une eau potable propre : effets économiques et structurels dans l'agriculture », Agroscope Science, N° 83 (2019). 2. M.Bystricky et al., « Potenzielle Umweltfolgen einer Umsetzung der Trinkwasserinitiative », Agroscope Science, N° 99, 2020. Ces deux études sont disponibles sur le site Agroscope : <https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/publications/recherche-publications/agroscope-science.html>

Un avis que ne partage pas l'œnologue genevoise Simone de Montmollin, membre elle aussi du PLR. Pour elle, cette initiative est «une posture qui vise uniquement à trouver le levier pour supprimer l'instrument étatique dans le soutien à la production agricole (...) S'agissant de la qualité de l'eau potable, on s'attaque à un maillon de la chaîne - les paysans - mais on ne questionne pas les distributeurs d'eau, la pharma, les sources de pollution liées au trafic par exemple.» (Tribune de Genève, 8 avril 2021)

## Associations paysannes

L'Union suisse des paysans (USP), grande fédération faîtière de l'agriculture suisse, a pour premier but de «garantir aux paysans leur revenu et leur existence». Elle joue les premiers rôles dans l'opposition aux deux initiatives anti-pesticides : avec elle, la campagne «2x non aux initiatives phytos extrêmes»<sup>14</sup> réunit de très nombreuses associations nationales, régionales ou locales actives d'une manière ou d'une autre dans la production agricole. Certes, disent leurs opposants, ces initiatives traitent de questions légitimes, mais elles sont «beaucoup trop radicales», «manquent leur cible» et «mettent en danger la production suisse de denrées alimentaires».

Selon Markus Ritter, président de l'USP, «l'initiative eau potable n'a rien à voir avec l'eau potable. En réalité, elle veut coupler l'octroi des paiements directs à deux principales revendications peu pertinentes : seules les exploitations qui renoncent à tout produit phytosanitaire et qui produisent elles-mêmes l'intégralité du fourrage pour leurs animaux pourront encore en toucher.» (Communiqué de presse du comité national contre les initiatives phytos extrêmes, 9 mars 2021).

Le monde agricole ne fait pas pour autant front commun. D'autres associations paysannes, notamment l'Association des petits paysans, Bio Suisse et Demeter, soutiennent l'initiative «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse». Qu'elles militent respectivement en faveur d'une agriculture «diversifiée, écologique et sociale», pour la production biologique ou pour l'agriculture biodynamique, ces trois associations font campagne pour l'initiative qui veut interdire tout recours aux pesticides de synthèse car de leur point de vue c'est le seul moyen de garantir une alimentation saine, des sols fertiles et le respect de la biodiversité. Face à l'initiative «Pour une eau potable propre», elles sont cependant divisées : les producteurs biologiques recommandent son rejet, les autres laissent à leurs membres la liberté de vote.

Quant à l'organisation syndicale Uniterre, qui s'engage pour le droit à la souveraineté alimentaire et pour le respect des petites et moyennes structures paysannes, elle rejette clairement l'initiative sur l'eau potable. Pour elle, l'objectif visé est sans doute louable, mais «il s'agit d'un projet punitif qui désigne les familles paysannes comme seules coupables des pollutions observables dans nos cours d'eau».

## Organisations écologistes

Sept organisations militant pour la protection de l'environnement font campagne commune pour le double oui à l'initiative «Pour une eau potable propre» et à celle «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», à savoir : Aqua Viva, BirdLife Suisse, la Fédération Suisse de Pêche, Greenpeace Suisse, Médecins en faveur de l'environnement, Pro Natura et le WWF Suisse<sup>15</sup>.

Ce faisant, disent-elles, «nous ouvrons la voie à une agriculture durable, à une utilisation respectueuse du sol et de l'eau, ainsi qu'à une meilleure santé de la population. Nous avons ensuite 8 et 10 ans devant nous pour améliorer des solutions qui existent déjà et les mettre à disposition de toute l'agriculture. Cela nous permet de garder nos cours d'eau vivants et nos sols fertiles - les bases d'une production agricole durable.»

## Associations de consommateurs

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les principales organisations de protection des consommateurs sont extrêmement partagées quant à l'appui qu'elles devraient ou non apporter à l'une ou l'autre des initiatives anti-pesticides.

La Fédération romande des consommateurs (FRC), dans la *Vision de l'agriculture* qu'elle s'est donnée en 2018, estime que «les paiements directs doivent à l'avenir être réservés aux mesures qui permettent l'évolution vers une agriculture véritablement durable» et affirme militer aussi «pour un modèle qui prend soin des sols et des ressources, particulièrement les ressources en eau». Mais elle ne propose aucune recommandation de vote sur l'initiative «Pour une eau potable propre» car, dit-elle, «elle ne concerne pas

<sup>14</sup> Site web de l'Alliance contre les initiatives phytos extrêmes : <https://www.non-initiatives-phytos-extremes.ch/>

<sup>15</sup> Site web de la campagne 2xoui : <https://2xoui.ch/>

les denrées importées, ce qui entrave le maintien d'une agriculture indigène forte et n'aurait que peu d'effets sur le contenu de notre assiette». Par contre, la FRC soutient l'initiative «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» : c'est selon elle une démarche nécessaire «pour ne pas renvoyer la poursuite des réformes dans l'agriculture aux calendes grecques». <sup>16</sup>

En Suisse alémanique, le *Schweizerisches Konsumentenforum* (kf, Forum suisse des consommateurs) et la *Schweizerische Stiftung für Konsumentenschutz* (SKS, Fondation pour la protection des consommateurs) affichent des positions totalement divergentes. Le Forum, proche des milieux économiques, prône le double non car, même s'il encourage un moindre usage des pesticides, il estime qu'un minimum de substances phytosanitaires reste indispensable si l'on ne veut pas courir le risque d'infestations, de mauvaises récoltes et de pertes de qualité des produits agricoles. La SKS, plutôt liée à la gauche, est d'avis que les modes actuels de production alimentaire ne sont pas durables et mettent en danger à long terme la disponibilité d'aliments sains et d'eau potable, d'où sa recommandation d'un double oui.

## Professionnels de l'eau

Les deux grandes associations faitières suisses des professionnels de l'eau sont évidemment très concernées par les deux initiatives anti-pesticides. Dès le dépôt de celle sur l'eau potable, en 2018, la Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau (SSIGE), qui regroupe les distributeurs d'eau au niveau national, a demandé «un contre-projet pragmatique et efficace». Estimant que la planification de la protection des ressources d'eau potable est actuellement insuffisante, elle souhaite «que la protection sur le long terme des ressources en eau potable soit garantie par des mesures pragmatiques, ciblées et rapides». Mais la SSIGE jugeait alors qu'un contre-projet indirect répondrait plus efficacement à cet objectif qu'une modification de la Constitution.

De son côté, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) soutient «les mesures qui mènent à une production agricole préservant les eaux et l'environnement et à un changement de tendance dans l'utilisation des produits phytosanitaires» ; elle appuie certes les principales orientations de l'initiative sur l'eau potable mais y décèle aussi des points faibles. Ainsi, «les pesticides comprennent aussi des produits ne posant aucun problème pour l'environnement, qui sont utilisés dans l'agriculture biologique et ne devraient pas être interdits».

Compte tenu de leurs structures associatives, ni la SSIGE ni la VSA n'ont la possibilité de donner des consignes politiques, même dans leurs domaines de prédilection que sont la gestion de l'eau et sa protection. Mais à titre personnel plus de 150 experts de l'eau potable, des eaux usées et des milieux récepteurs ont décidé, sous l'étiquette «4aqua» de se constituer en une communauté d'intérêts <sup>17</sup> pour soutenir publiquement l'initiative et exiger une protection efficace et effective des eaux et des ressources en eau potable.

Dans son argumentaire, 4aqua note entre autres que «l'agriculture conventionnelle n'atteint actuellement aucun des objectifs environnementaux de la législation» et que la Confédération «n'a pas été en mesure de mettre en œuvre des mesures efficaces de protection des eaux contre le puissant lobby agricole». Ces professionnels estiment que «l'initiative prévoit des solutions libérales et ciblées pour réduire la pollution de l'eau causée par les pesticides et les nitrates ainsi que la résistance aux antibiotiques» et qu'elle peut être mise en œuvre sur les plans juridique et agronomique.

Dossier constitué par Bernard Weissbrodt, [aqueduc.info](http://aqueduc.info)  
Genève, mai 2021

<sup>16</sup> Prise de position de la Fédération romande des consommateurs : <https://www.frc.ch/oui-a-zero-pesticide/>

<sup>17</sup> Site web de la communauté d'intérêts 4aqua : <https://fr.4aqua.ch/>